

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 novembre 2020

Date de convocation : 20 novembre 2020	Nombre de membres { présents : 19 absents : 1
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 11 décembre 2020	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 19
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 – Décision n° B2020-18

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme SS du FACÉ 2019 (solde, programmes ER 2019 et ER 2020)**

L'an DEUX MIL VINGT, le VINGT-SEPT du mois de NOVEMBRE, vendredi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Christian LUCAZEAU

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur de la Charente-Maritime, présent, n'a pas pris part aux délibérations.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme SS du FACÉ 2019 (sécurisation) dans le programme d'électrification ER 2019, le Comité, réuni le 12 avril 2019, a voté un montant de travaux de 420 000 euros (HT).

Le 17 janvier 2020, le Bureau avait affecté un montant de 120 200 euros (HT) à une première tranche constituée de cinq opérations dans le programme ER 2019.

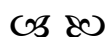
M. le Président propose au Bureau d'affecter une deuxième part du montant de travaux permis par la dotation 2019 du sous-programme SS du FACÉ, soit 13 100 euros (HT) à une deuxième tranche composée des deux opérations suivantes dans le programme ER 2019 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER017-1006	Archingeay	Coulon	10 000
ER018-1003	Ardillières	Bois des Mottes	3 100
Total			13 100

Par ailleurs, le Comité, réuni le 28 février 2020, a prévu que des opérations du programme d'électrification ER 2020 puissent bénéficier des fonds de ce sous-programme SS du FACÉ 2019 qui n'auraient pu être affectés dans le programme d'électrification ER 2019, dans la limite de 240 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter le solde du montant de travaux permis par la dotation 2019 du sous-programme SS du FACÉ, soit 286 700 euros (HT) à une troisième tranche composée des six opérations suivantes dans le programme ER 2020 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER009-1003	Angliers	Rue de l'Ecole	39 100
ER109-1000	Clavette	Chemin des Billettes	15 600
ER166-1006	Forges	Rue Eugène Charron	27 200
ER183-1008	Grézac	Longchamp	4 100
ER211-1002	Loulay	Rue de la Gare	68 400
ER220-0033	Marignac	Bourg (T1)	132 300
Total			286 700



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
François BRODZIAK*